



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 81836

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les souhaits et sur les inquiétudes exprimés par l'association des paralysés de France (APF) quant à l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il semblerait, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance que les dispositions de ladite loi, bien que constituant des avancées importantes pour les personnes handicapées, n'apportent pas en matière de mise en accessibilité des bâtiments de solution totalement satisfaisante dans la mesure où elles ouvrent la possibilité de nombreuses dérogations. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81836

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6848

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)